

PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 134 - MAI 2014

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

ecrétariat général	
Arrêté N°2014143-0004 - ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 5 FEVRIER	
2010 PORTANT	
ORGANISATION DES SERVICES DE LA PREFECTURE DE LA ZONE DE	
DEFENSE NORD, DE LA	 1
REGION NORD - PAS- DE- CALAIS ET DU DEPARTEMENT DU NORD	
Arrêté N°2014143-0005 - Arrêté préfectoral complétant l'arrêté instituant la	
commission de recensement des votes pour le département du Nord à l'occasion des	
élections des représentants au parlement européen du 25 mai 2014	 4



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014143-0004

signé par Dominique BUR - Préfet du Nord

le 23 Mai 2014

59_Préfecture du Nord Secrétariat général DIFRHEM - Direction des finances, des ressources humaines et des moyens

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 5 FEVRIER 2010 PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DE LA PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE NORD, DE LA REGION NORD - PAS- DECALAIS ET DU DEPARTEMENT DU NORD



PRÉFET DU NORD

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 5 FEVRIER 2010 PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DE LA PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE NORD, DE LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS ET DU DEPARTEMENT DU NORD

LE PREFET DE LA REGION

NORD - PAS-de-CALAIS

PREFET DU NORD

Commandeur de la Légion d'honneur

Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les circulaires du Premier Ministre des 7 juillet 2008 et 31 décembre 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture du Nord du 13 mai 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE:

<u>Article 1er</u> : L'organisation des services placés auprès du Préfet délégué pour l'égalité des chances fixée au paragraphe II de l'annexe de l'arrêté du 5 février 2010 susvisé, est modifiée comme suit :

- « II Services placés auprès du Préfet délégué pour l'égalité des chances
 - Cabinet
 - Mission politique de la ville et égalité des chances »

<u>Article 2</u> : L'organisation du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile fixée au paragraphe IV de l'annexe de l'arrêté du 5 février 2010 susvisé est modifiée comme suit :

« IV Cabinet du Préfet de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord

- Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile
 - Bureau alerte et gestion opérationnelle
 - Bureau de la planification
 - Bureau de la prévention »

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 2 3 MAI 2014

Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014143-0005

signé par Guillaume THIRARD, secrétaire général adjoint

le 23 Mai 2014

59_Préfecture du Nord Secrétariat général DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques

Arrêté préfectoral complétant l'arrêté instituant la commission de recensement des votes pour le département du Nord à l'occasion des élections des représentants au parlement européen du 25 mai 2014



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction
De la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau de la citoyenneté

Arrêté préfectoral complétant l'arrêté instituant la commission de recensement des votes pour le département du Nord à l'occasion des élections des représentants au parlement européen du 25 mai 2014

Le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen, notamment l'article 20 ;

Vu le décret n°2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2014 instituant la commission de recensement des votes pour le département du Nord à l'occasion des élections des représentants au parlement européen du 25 mai 2014 ;

Vu l'ordonnance de la première présidente de la Cour d'appel de Douai du 23 mai 2014 ; Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRETE

Article 1er: Pour l'élection des représentants au Parlement européen du 25 mai 2014, la commission de recensement des votes, instituée pour le département du Nord, est complétée comme suit :

Membre suppléant :

Madame Elisabeth VERCRUYSSE, juge au tribunal de grande instance de Lille

le reste sans changement

Article 2: Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 23 mai 2014

Pour le Préfet, Le secrétaire général adjoint,

Guillaume THIRARD